

Bell Canada—Loi

Mes électeurs qui habitent à la campagne sont dans une situation malheureuse. Comme abonnés de Bell Canada, ils doivent payer des frais d'interurbain pour téléphoner aux gens qui habitent la ville, pour communiquer avec les médecins et les pharmaciens et traiter leurs affaires. Qu'il s'agisse d'exploitants de la forêt ou d'entreprises agricoles laitières, il leur faut communiquer avec les bureaux d'affaires de la ville.

J'assistais récemment à une réunion publique dans la petite localité de Pass Lake, et l'on m'y a signalé ce problème. Certains avaient à payer régulièrement des notes de téléphone de l'ordre de \$80 à \$150 par mois. J'ai été étonné que des gens aient à payer des sommes aussi élevées. Mais ils n'ont pas le choix. Plus ils habitent loin de la ville et plus importantes deviennent les communications téléphoniques. Cela représente une taxe inévitable, étant donné les difficultés qu'il y a à obtenir à l'heure actuelle des raccordements qui ont du bon sens entre Bell Canada et le Service des téléphones de la ville de Thunder Bay. C'est là une des taxes que les gens ont à payer parce qu'ils habitent à la campagne.

Je ne pense pas que les gens vivant des prestations de bien-être social fixées par le gouvernement ontarien aient les moyens de payer des frais de téléphone aussi élevés. Certains tâchent de survivre avec quelques centaines de dollars par mois. Les célibataires qui sont incapables de trouver du travail n'ont d'autre choix que de tâcher de garder un appartement et de rester abonnés au téléphone. Si le CRTC devait autoriser les hausses que Bell Canada pourrait imposer aux Canadiens, les gens dans cette situation devraient se passer du téléphone. Cela pourrait bien arriver aux gens qui vivent des prestations d'assurance-chômage et sont en quête de travail. En fait, à Thunder Bay, il y a une association de chômeurs qui a cherché à obtenir une réduction du tarif d'autobus pour aider les chômeurs à trouver du travail. Les gens qui se cherchent de l'emploi comptent peut-être sur les transports publics, ce qui peut être très dur pour leur budget. De la même façon, facturer les appels téléphoniques à l'unité et permettre que les tarifs de location des appareils téléphoniques augmentent sensiblement risquerait de grever le budget des personnes qui éprouvent des difficultés économiques. Ces facteurs économiques ne sont pas accidentels. Le gouvernement y est pour quelque chose. Les gens qui sont déjà au bord du désespoir se verraient imposer des frais additionnels. Voilà la réalité humaine dont traite ce projet de loi.

M. Orlikow: Monsieur le Président, le député a bien dépeint les problèmes de ses commettants qui vivent à l'extérieur de la ville de Thunder Bay. Je me demande s'il a reçu des instances de groupements de personnes âgées. J'en ai reçu de très directes me signalant que les services téléphoniques sont essentiels aux personnes âgées et que les hausses marquées de tarifs, telles que celles qui surviennent aux États-Unis par suite de la concurrence en matière de services interurbains, obligerait beaucoup de citoyens âgés à se défaire de leur téléphone. Le député a-t-il reçu ce genre d'instances? Dans l'affirmative, comment y a-t-il répondu?

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je dois dire en toute honnêteté que je n'ai pas reçu de pareilles instances. J'ai cependant reçu celles de personnes âgées de la ville de Thunder Bay que les hausses de loyer inquiètent. Les

majorations me paraissent excessives dans bien des cas. Elle sont d'autant plus révoltantes qu'elles s'appliquent aux habitations à but non lucratif. Ces habitations sont censées être des logements sociaux, mais la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui les gère en révise constamment les loyers à la hausse. Dans ces conditions, je ne vois pas comment une personne âgée qui n'a que la pension de vieillesse pour vivre peut payer toutes ces dépenses. A la fin, les personnes âgées seront peut-être obligées de se passer du service téléphonique. Je suis un membre actif du comité de la famille de l'Église unie St. Paul's de Thunder Bay. Le comité s'inquiète du sort des membres âgés de la congrégation. Nous estimons, dans ce comité, que le service téléphonique est l'un des moyens de rester en contact avec ces personnes pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé et qu'il ne leur est rien arrivé de fâcheux.

• (1650)

Outre le fait de s'assurer que la personne est en bonne santé on contribue en l'appelant régulièrement au téléphone à lui garder un bon moral. Une mesure d'hygiène mentale, si vous voulez. Nous savons tous, j'en suis sûr, quoique nous ayons tendance à l'oublier, que d'inciter les gens à rester dans leur maison et à rester autonomes le plus longtemps possible a une valeur inestimable pour la société. Le gouvernement économise ainsi de l'argent. Je répète que dans ces conditions, il sera plus difficile de garder le contact avec les gens et de veiller sur leur moral. Le téléphone est essentiel pour s'assurer qu'une personne qui a fait une chute ne git pas pendant deux ou trois jours sur le sol avant que quelqu'un ne remarque son absence à l'église et ne vienne voir chez elle si tout va bien. Encore une fois, ce sont des dimensions du problème que mon bon ami de Winnipeg-Nord m'a signalées, ce dont je le remercie, car, grâce à lui j'ai pu en parler à la Chambre.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais pendant quelques minutes cet après-midi débattre le projet de loi C-19 concernant la réorganisation de Bell Canada. J'aurai certaines questions à poser vers la fin de mon intervention mais, pour l'instant, je vais m'en tenir au fond de la question. Le projet de loi semble suivre un cheminement qui ne nous est pas inconnu au Canada.

Nous n'avons eu jusqu'ici que quelques grands monopoles, tant en ce qui concerne le commerce des fourrures, notre système de transports que notre système téléphonique. Chacun sait qu'on attribue l'invention du téléphone à Alexander Graham Bell qui venait de la région de Brantford et dont cette compagnie porte encore le nom. Le CP, lui, s'est développé grâce au chemin de fer. Cette entreprise s'est par la suite intéressée aux hôtels, au tourisme, à la navigation maritime et au camionnage, accumulant une multitude d'avoirs, notamment dans l'immobilier, pour aboutir enfin à la situation où son secteur ferroviaire n'était pas celui qui lui rapportait le plus. Le CP s'est alors divisé en de nombreux éléments afin d'augmenter la rentabilité de chacun, laissant à court d'argent son entreprise de base, les chemins de fer, pour laquelle il avait le mandat d'offrir des services au public, étant donné que ses biens avaient servi à créer des succursales. A l'étape où elle en est, c'est à notre avis ce que Bell Canada tente de faire.